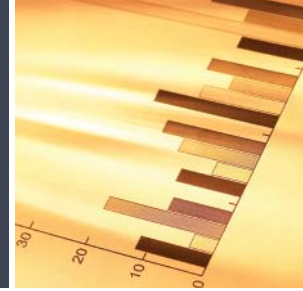


Délinquants atteints de troubles mentaux et à risques



QUESTION

Les facteurs de risque ayant trait aux délinquants atteints de troubles mentaux sont-ils différents de ceux liés aux autres délinquants?

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les systèmes correctionnels ont assisté à une forte hausse du nombre de délinquants atteints de troubles mentaux. Au Canada, 38 % des délinquants nouvellement admis au Service correctionnel du Canada souffrent, ou ont des antécédents, de dysfonctionnement psychologique grave. Aux États-Unis, le pourcentage des détenus dans les pénitenciers d'État qui souffrent de troubles mentaux est passé de 16 % en 1998 à 56 % en 2005. Un portrait semblable se dessine dans les services correctionnels communautaires, et les résultats ne se limitent pas au Canada et aux États-Unis. Dans d'autres pays, la proportion des délinquants sous surveillance dans la collectivité (probation et libération conditionnelle) qui souffrent de troubles mentaux est estimée à un taux aussi élevé que 53 %.

Le nombre croissant de délinquants atteints de troubles mentaux représente de nombreux défis pour le personnel correctionnel. Des décisions doivent être rendues sur le niveau de sécurité et de supervision, ainsi que sur les placements dans les programmes de traitement appropriés. Beaucoup de décisions sont basées sur des outils structurés d'évaluation du risque (consulter Recherche en bref, Vol. 2, N° 2). Cependant, la plupart des outils d'évaluation du risque utilisés par les organismes correctionnels ont été élaborés pour la population carcérale générale, qui ne souffre pas de troubles mentaux. Par conséquent, on ignore dans quelle mesure ces outils et les facteurs de risque qu'ils évaluent sont appropriés pour les délinquants atteints de troubles mentaux.

MÉTHODE

Une analyse de la documentation de recherche sur les facteurs de risque chez les délinquants atteints de troubles mentaux a été effectuée. D'après l'analyse, 126 recherches ont été menées entre 1959 et 2011, dont des études publiées dans des revues spécialisées et d'autres plus difficiles à trouver (p. ex. rapports gouvernementaux, thèses d'étudiants). Toutes les recherches devaient respecter certains critères méthodologiques pour évaluer les divers facteurs de risque permettant de prédire la récidive criminelle.

Les facteurs de risque de ces recherches ont été groupés en deux grands domaines. Le premier consistait en huit facteurs de risque/besoin, qui se sont révélés importants chez les délinquants de la population générale (toxicomanie, pensée procriminelle, problèmes d'emploi); le deuxième regroupait des facteurs de santé mentale comme prédicteurs possibles de la récidive, tels que les diagnostics psychiatriques et les antécédents d'hospitalisation dans des établissements psychiatriques.

Les deux domaines ont été évalués pour déterminer dans quelle mesure ils prédisent la récidive générale et violente.

RÉPONSE

Près de la moitié des cas examinés dans le cadre de l'analyse provenaient des États-Unis, 23 % du Royaume-Uni et 15 % du Canada. La schizophrénie était le diagnostic le plus fréquent (47 %), suivi par le trouble bipolaire (13 %). Le taux de récidive générale était de 39 %, et celui de la récidive violente, de 23 % (suivi effectué sur 4,9 ans en moyenne).

Les recherches n'ont permis d'évaluer que six des huit catégories de risque/besoin pour la prédiction de la récidive générale, et cinq pour la récidive violente. Cependant, toutes les catégories de risque qui étaient importantes pour la population carcérale générale se sont



avérées efficaces pour prédire la récidive des délinquants atteints de troubles mentaux, et ce pour la récidive générale et violente.

Les variables relatives à la santé mentale étaient de piètres facteurs de prédiction de la récidive, générale et violente. Par exemple, le diagnostic de schizophrénie et la durée d'hospitalisation n'étaient pas des facteurs de prédiction de la récidive. Seulement le diagnostic de trouble de la personnalité ou de personnalité antisociale/psychopathie était un facteur de prédiction de la récidive générale et violente. Cette conclusion n'est pas surprenante, puisque la personnalité antisociale est l'un des huit facteurs de risque/besoin chez la population carcérale générale (modèle de personnalité antisociale).

RÉPERCUSSIONS SUR LES POLITIQUES

1. L'évaluation du risque, qui est normalement utilisée pour les délinquants de la population générale, est probablement pertinente pour les délinquants atteints de troubles mentaux lorsqu'il s'agit de rendre des décisions liées à la sécurité.
2. Même si les facteurs liés à la santé mentale ne sont pas des prédicteurs de la récidive chez les délinquants atteints de troubles mentaux, cela ne signifie pas que ces facteurs ne jouent pas un rôle dans la gestion correctionnelle. Les problèmes de santé mentale doivent être traités pour alléger la souffrance psychologique chez les nombreux clients des services correctionnels.
3. Les organismes correctionnels doivent tenir compte des résultats des recherches sur l'évaluation du risque chez la population carcérale générale dans le but d'orienter leur approche d'évaluation et de gestion des délinquants atteints de troubles mentaux.

SOURCE

Bonta, J., Blais, J., et Wilson, H. A. « Prédiction du risque de récidive chez les délinquants atteints de troubles mentaux – Synthèse quantitative » (2013). Rapport pour spécialistes (janvier 2013). Ottawa : Sécurité publique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

James Bonta, Ph.D
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2831
Télec. : 613-990-8295
Courriel : Jim.Bonta@sp-ps.gc.ca
